

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 82 (1994)

Heft: 9

Artikel: Prostitution forcée en temps de guerre

Autor: Chaponnière, Martine

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-286982>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



nuent. Il est primordial que les victimes se sentent en sécurité, afin de pouvoir parler et témoigner de ce qu'elles ont vécu. Pour l'instant la plupart d'entre elles hésitent à le faire. Elles ont peur pour leur vie.

Protection indispensable

Pour Mme Richter-Lyonette, «le tribunal de La Haye entre dans une phase cruciale pour sa crédibilité: son procureur général, le Sud-Africain Richard Goldstone, s'est engagé à présenter les premières mises en accusation d'ici la fin du mois de novembre. Or, et ce n'est un secret pour personne, le tribunal fait face à des difficultés logistiques inquiétantes: manque de fonds, de juges, de traducteurs et autre personnel compétent».

Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU (Etats-Unis, Russie, France, Grande-Bretagne, Chine), après s'être empressés de créer ce tribunal, ne semblent pas très pressés d'apporter le soutien politique indispensable au travail des juges internationaux (dont deux femmes) qui sont bien décidés, eux, à interroger les principaux coupables de génocide. De concert avec le procureur, ils n'ont pas manqué de souligner, à plusieurs reprises, leur volonté de ne pas se laisser dicter leur conduite par des considérations d'ordre politique.

L'opinion publique craint en effet que les médiateurs internationaux et les pays du Groupe de contact sur la Bosnie-Herzégovine (Etats-Unis, Russie, Grande-Bretagne, France et Allemagne), chargés de trouver une solution à la tragédie bosniaque et à la crise qui déchire les autres Etats issus de l'ex-Yougoslavie, ne soient en réalité tentés de proposer l'impunité à certains belligérants, suspectés d'être les mandataires de ces crimes sans précédent, dans le but de leur arracher un accord de paix.

Lueur d'espoir

Une lueur d'espoir subsiste, puisqu'au retour d'un périple qui l'a conduit en Bosnie-Herzégovine, en Croatie et en Serbie, le procureur s'est dit encouragé par le fait que les autorités de ces trois pays ont affirmé vouloir collaborer avec le tribunal. Reste à savoir si le président serbe Slobodan Milosevic acceptera d'extrader les suspects qui résident sur son territoire, dont le dirigeant ultranationaliste Vojislav Sesejl, et le sinistre Arkan recherché par les polices suisse et allemande notamment. Sans parler des protégés serbo-bosniaques du président Milosevic, tels que Radovan Karadzic ou Ratko Mladic, qui figurent sur la liste de criminels de guerre établie par l'ancien secrétaire d'Etat américain Lawrence Eagleburger.

Les victimes et les défenseurs des droits de la personne suspectent en effet les Grandes Puissances de se contenter de ne vouloir juger que «des petits poissons», au détriment des véritables mandataires des pillages, viols systématiques, destructions massives, tortures, assassinats, internements arbitraires, expulsions et autres actes de terreur, commis principalement par les



Les musées: lieu privilégié pour conserver la mémoire vivante.

(Illustration: Musée du CICR à Genève)

milices serbes de Radovan Karadzic. Brutalités qui auraient fait en Bosnie-Herzégovine quelque 250 000 victimes en deux ans d'agressions.

Les premières mises en accusation au tribunal international sur les crimes de guerre en Yougoslavie seront un test capital pour l'avenir de la justice et du droit international. Les mois à venir seront déterminants pour savoir si les Grandes Puissances démontreront une volonté politique tangible de juger les coupables du génocide commis

en Bosnie-Herzégovine contre les musulmans principalement. Ainsi qu'au Rwanda, où les exactions auraient fait près d'un million de victimes en deux mois, principalement contre la minorité tutsie. Par un ancien régime hutu, hier encore ami de la France. Ou si les cinq pays qui dirigent l'ONU ne cherchent au fond qu'à calmer leurs opinions publiques, dans un seul souci de politique intérieure.

Luisa Ballin

Prostitution forcée en temps de guerre

Il y a cinquante ans, en pleine guerre mondiale, le gouvernement japonais a enlevé de leur foyer plus de 200 000 jeunes femmes âgées de 14 à 20 ans, originaires de la campagne coréenne, des Philippines et d'autres territoires asiatiques, pour les placer dans des camps militaires afin que les soldats japonais puissent assouvir leurs besoins sexuels. A la différence de l'Allemagne, qui a versé d'importantes réparations à ses voisins pour ses crimes de guerre, aucun des gouvernements japonais successifs, ni d'ailleurs le peuple japonais, n'a jamais été sérieusement confronté à ce passé impérial criminel. Les survivantes ont à présent entre 60 et 70 ans et disparaissent peu à peu.

Petit à petit, grâce au travail acharné de nouvelles générations de femmes coréennes et d'autres pays asiatiques, et grâce aussi à l'engagement du Conseil

œcuménique des Eglises à leurs côtés, la soigneuse occultation de ce fait historique s'étiole. On a récemment découvert dans les archives japonaises officielles des documents qui, pour la première fois, corroborent les centaines de témoignages oraux attestant des souffrances que ces femmes ont subies sous le régime militaire. Non sans peine et persévérance, récits et dépositions ont été collectés, qui constituent la base d'une campagne énergique menée au niveau juridique et auprès de l'opinion publique. La campagne vise à exiger du gouvernement japonais qu'il reconnaisse sa complicité et sa culpabilité dans cette affaire, que les responsables soient sévèrement punis et que les victimes reçoivent une compensation financière. Le Japon continue de se dérober.

Martine Chaponnière